

MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/03/2023
Reçu en préfecture le 22/03/2023
Affiché le
ID : 038-213802358-20230321-152023-DE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
Onze	Neuf	Six

Délibération n° 15-2023
Annule et remplace la délibération n° 06-2023

Objet : Convention de versement de fonds de concours de Grenoble Alpes Métropole à la commune de Miribel Lanchâtre pour remplacement du chauffage des bâtiments publics

L'an deux mil Vingt-trois et le 21 mars,
A 20 heures, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 9 mars 2023

Etaient présent(e)s : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, Y. JUANICO, S. TOUSSAINT, S. TRESSE,
Absent(e)s/Excusé(e)s : A. WOJKIEWICZ, A.L JOUVET, P. CULLAZ,
Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, S. TOUSSAINT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'accepter un fonds de concours de Grenoble Alpes Métropole pour aider la commune dans le remplacement du chauffage de ses bâtiments publics

Les montant des travaux de réalisation du remplacement du chauffage des bâtiments publics de la commune se monte à 136980 € HT

Le département apporte une aide sous forme de subvention d'un montant de 27.5% soit 37669 € de subvention.

L'état apporte une subvention de 20% soit 27396 €

Le reste à charge pour la commune se monte à 50% soit 71915 €.

Grenoble Alpes Métropole apporte un fonds de concours à hauteur de 50% du montant total soit 35957.50 €.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. Le Maire à accepter le fonds de concours de Grenoble Alpes Métropole pour le financement des travaux de chauffage
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tous les documents nécessaires

➤ **6 Voix pour**

Fait pour valoir ce que de droit à
MIRIBEL-LANCHÂTRE,
Les jours, Mois, An que ci-dessus.

Le Maire,
Michel GAUTHIER

Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture

